

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 19/12/2014

Réception par le Prefet : 19/12/2014

Publication : 22/12/2014



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2014-11-6-2

Séance du jeudi 18 décembre 2014

PARTICIPATION A L'ACQUISITION DE PHOTOGRAPHIES AERIENNES REGIONALES HISTORIQUES 1950 1951 PROGRAMME C214

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2014-2-6-1 du 14 mars 2014 relative au Budget Primitif 2014 – Rivières, Lacs, Barrages et Milieux Humides (C214),
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

décide, dans le cadre du partenariat CIGAL,

- de participer à l'acquisition des photographies aériennes des années 1950 et 1951 sur le territoire alsacien d'une valeur globale d'acquisition de 25 544 €HT,
- d'approuver la participation financière du Département du Haut-Rhin au cofinancement de ce projet à hauteur de 33 %, soit 8 514,67 € HT, avec le Département du Bas-Rhin et la Région Alsace, qui seront prélevés sur le programme C214, chapitre 204, fonction 61, nature 204121 et versés à la Région Alsace par appel de fonds.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions